

SCoT

Pays Dunois

2035



Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Dunois

RAPPORT DE PRESENTATION

Volet 5/5 : Modalités de suivi



Organisation du Rapport de présentation du SCoT

Afin de répondre au cadre réglementaire et afin de faciliter la compréhension du SCoT, le Rapport de présentation a été bâti à partir de cinq volets distincts :

o **Volet 1 : Introduction et résumé non technique.**

o **Volet 2 : Diagnostic stratégique.**

o **Volet 3 : Etat Initial de l'Environnement**

o **Volet 4 : Evaluation environnementale.**

o **Volet 5 : Modalités de suivi.**

Le **Volet 1** constitue une synthèse du Rapport de présentation et répond à l'obligation réglementaire d'inclure un résumé non technique.

Les **Volets 2 et 3** permettent de disposer d'un état des lieux et d'avoir une vision complète des enjeux, des atouts et contraintes du territoire dans toutes ses composantes (aménagement, démographie, développement économique, services, transports, consommation d'espace, environnement et paysages) de manière transversale. Le Volet 2 inclut l'analyse de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Le **Volet 4** constitue l'essentiel de l'évaluation environnementale avec la justification des choix retenus et la méthodologie utilisée pour définir les grandes orientations du PADD et du DOO, l'analyse de l'impact environnemental des orientations du SCoT.

Le **Volet 5** présente la méthodologie de suivi du SCoT et les principaux indicateurs de suivi retenus.



Volet 5 :

Modalités de suivi

Dispositif de suivi et d'application du SCoT

Conformément à l'article L143-28 du Code de l'Urbanisme, le syndicat mixte doit « *procéder à une analyse des résultats de l'application du SCoT* » **au plus tard à l'expiration d'un délai de six ans** à compter de la délibération portant approbation du Schéma. « *Six ans au plus après la délibération portant approbation du schéma de cohérence territoriale, la dernière délibération portant révision complète de ce schéma, ou la délibération ayant décidé son maintien en vigueur en application du présent article, l'établissement public prévu à l'article L. 143-16 procède à une analyse des résultats de l'application du schéma, notamment en matière d'environnement, de transports et de déplacements, de maîtrise de la consommation de l'espace et d'implantations commerciales et délibère sur son maintien en vigueur ou sur sa révision partielle ou complète. Cette analyse est communiquée au public et à l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, mentionnée à l'article L. 104-6. A défaut d'une telle délibération, le schéma de cohérence territoriale est caduc.* »

Afin de préparer « l'analyse des résultats de l'application du schéma en matière d'environnement, de transports et de déplacements, de maîtrise de la consommation d'espace et d'implantation commerciale » que devra conduire le syndicat mixte au plus tard à l'expiration d'un délai de 6 ans à compter de son approbation, nous proposons d'ores et déjà une liste d'indicateurs à renseigner.

Le choix des indicateurs relève principalement de motifs techniques déterminant la qualité des indicateurs, mais également de raisons plus pragmatiques liées à la capacité du syndicat mixte, en charge du futur suivi du SCoT, à collecter et analyser les indicateurs.

Les qualités suivantes des indicateurs ont été privilégiées :

- la pertinence : une donnée liée aux effets de la mise en œuvre du schéma par un rapport de causalité (corrélation avec une sensibilité environnementale ou avec une action mesurable du SCoT) ;
- l'opérationnalité : l'existence de données quantitatives et mesurables permettant d'objectiver le suivi du SCoT ;
- la pérennité : l'identification des fournisseurs-producteurs des données et leur capacité à suivre la donnée dans le temps.

Les indicateurs ont été compilés dans une grille d'analyse qui expose :

- l'intitulé de l'indicateur et la description de la donnée à renseigner
- Les sources (structure) à mobiliser pour recueillir la donnée
- Une fréquence conseillée de mise à jour

Par ailleurs, certains thèmes plus subjectifs auxquels il est difficile d'appliquer un indicateur objectif et disponible devront être traités lors du bilan du SCoT après 6 ans d'application du document. Cela concerne notamment :

- Le suivi de la mise en œuvre de la trame verte et bleue
- L'approche paysagère
- Le suivi des installations et de la puissance installée de production d'énergie issue de source renouvelable

1 - Évolution socio-économique du territoire

Thème	Sous thème	Numéro de l'indicateur	Nom de l'indicateur	Paramètres mesurés	Détail: Définition, unité de mesure	Source des données	Année de valeur initiale	Fréquence de mise à jour
Évolution socio-économique du territoire	Structure de la population	1	Répartition de la population	Population municipale	Nombre légal d'habitants par commune	INSEE, Recensement Population	Dernier recensement INSEE disponible lors de l'approbation	Tous les 3 ans selon les RP de l'INSEE
				Densité de population	Nombre d'habitants/km ² par commune	INSEE, Recensement Population	Dernier recensement INSEE disponible lors de l'approbation	Tous les 3 ans selon les RP de l'INSEE
		2	Composition de la population	Population par tranche d'âge	Répartition de la population communautaire par tranche d'âge	INSEE, Recensement Population	Dernier recensement INSEE disponible lors de l'approbation	Tous les 3 ans selon les RP de l'INSEE
				Indice de jeunesse	Nombre de personnes de moins de 20 ans / nombre de personnes de plus de 60 ans par commune	INSEE, Recensement Population	Dernier recensement INSEE disponible lors de l'approbation	Tous les 3 ans selon les RP de l'INSEE
		3	Évolution de la population	Solde naturel	Nombre de naissance moins nombre de décès	INSEE, Recensement Population	Dernier recensement INSEE disponible lors de l'approbation	Tous les 3 ans selon les RP de l'INSEE
				Solde migratoire	Nombre d'arrivées moins nombre de départs	INSEE, Recensement Population	Dernier recensement INSEE disponible lors de l'approbation	Tous les 3 ans selon les RP de l'INSEE

Évolution socio-économique du territoire	Logement	4	Amélioration des logements existants	Permis pour travaux acceptés	Nombre de permis de construire déposés pour des travaux d'amélioration d'habitat	Communes	A compter de la date d'approbation du SCoT	annuelle
				Déclarations préalables acceptées	Nombre de déclarations préalables acceptées pour l'amélioration de d'habitat	Communes	A compter de la date d'approbation du SCoT	annuelle
		5	Nouveaux logements autorisés	Nouveaux logements autorisés	Nombre total de nouveaux logements autorisés	Fichier SITADEL	A compter de la date d'approbation du SCoT	annuelle
				Nouveaux logements individuels purs	Nombre de logements individuels purs autorisés	Fichier SITADEL	A compter de la date d'approbation du SCoT	annuelle
	Nouveaux logements individuels groupés			Nombre de logements individuels groupés autorisés	Fichier SITADEL	A compter de la date d'approbation du SCoT	annuelle	
	Nouveaux logements collectifs			Nombre de logements collectifs autorisés	Fichier SITADEL	A compter de la date d'approbation du SCoT	annuelle	

Évolution socio-économique du territoire	Logement	6	Statuts d'occupation des résidences principales	Propriétaires occupants	Nombre de résidences principales occupées par leurs propriétaires	INSEE	Dernier recensement INSEE disponible lors de l'approbation	tous les 3 ans selon les RP de l'INSEE
				Locatifs privés	Nombre de résidences principales occupées par des locataires	INSEE	Dernier recensement INSEE disponible lors de l'approbation	tous les 3 ans selon les RP de l'INSEE
				Logements sociaux	Nombre de logements sociaux	ADIL	Dernier recensement disponible lors de l'approbation	annuelle
	7	Structure du parc de logements	Résidences principales	Nombre de résidences principales	INSEE	Dernier recensement INSEE disponible lors de l'approbation	tous les 3 ans selon les RP de l'INSEE	
			Résidences secondaires	Nombre de résidences secondaires	INSEE	Dernier recensement INSEE disponible lors de l'approbation	tous les 3 ans selon les RP de l'INSEE	
			Logements vacants	Nombre de logements vacants	INSEE	Dernier recensement INSEE disponible lors de l'approbation	tous les 3 ans selon les RP de l'INSEE	
Évolution socio-économique du territoire	Emploi et entreprises	8	Répartition de l'emploi sur le territoire communautaire	Évolution du rapport habitats/emplois	Quotient du nombre d'emploi sur le nombre d'actifs	INSEE	Dernier recensement INSEE disponible lors de l'approbation	tous les 3 ans selon les RP de l'INSEE
				Répartition de l'emploi	Nombre d'emplois par commune, valeur réelle et relative	NSEE	Dernier recensement INSEE disponible lors de l'approbation	tous les 3 ans selon les RP de l'INSEE

		9	Surfaces des Zones d'activités	Surface de ZA disponible	Surface des zones d'activité	EPCI/ Communes	Dernier recensement disponible lors de l'approbation	annuelle
					Taux de remplissage	EPCI/ Communes	Dernier recensement disponible lors de l'approbation	annuelle
		10	Bassin d'emplois	Lieux de travail des actifs du territoire	Répartition des actifs du territoire par zone d'emploi	INSEE	Dernier recensement INSEE disponible lors de l'approbation	tous les 3 ans selon les RP de l'INSEE
		11	Taux de chômage	Taux de chômage total	Part d'actifs de plus de 15 ans privés d'emploi et en recherchant un	INSEE	Dernier recensement INSEE disponible lors de l'approbation	selon les recensements
	Emploi et entreprises	12	Secteurs d'activités	Emplois par secteurs d'activité	Répartition en nombre et en %	INSEE	Dernier recensement INSEE disponible lors de l'approbation	selon les recensements
				Établissements actifs par secteur d'activité et par taille	Répartition en nombre et %	INSEE	Dernier recensement INSEE disponible lors de l'approbation	Selon les recensements
	Services	13	Commerces et services de proximité	Inventaire des commerces	Tableau récapitulatif	INSEE (base permanente des équipements) et communes	Dernier recensement INSEE disponible lors de l'approbation	annuelle
				Inventaire des services particuliers	Tableau récapitulatif	INSEE (base permanente des équipements) et communes	Dernier recensement INSEE disponible lors de l'approbation	

Tourisme	14	Offre de soins	Inventaire des services médicaux	des de	Tableau récapitulatif	INSEE, (base permanente des équipements) et communes	Dernier recensement INSEE disponible lors de l'approbation	annuelle
	15	Fréquentation de l'Office de Tourisme	Nombre de personnes renseignées par l'OT	de	Accueil ou réponse à distance	Office du Tourisme	Dernier recensement fait par l'AOT	annuelle
	16	Capacités d'hébergement	Nombre d'établissements d'hébergement touristique par commune et par type		Tableau récapitulatif	Observatoire du Tourisme	Dernier recensement fait par l'AOT	annuelle
			Nombre total de lits disponibles par type d'hébergements		Répartition par catégorie	Observatoire du tourisme	Dernier recensement fait par l'AOT	annuelle
	17	Réseaux de circuits randonnée	Nombre des circuits existants		Nombre de circuits qui passent par le territoire	Syndicat Mixte	Dernier recensement fait par l'AOT	selon les nouveaux guides
			Longueur des circuits randonnée		Longueur en km des circuits qui traversent le territoire	Syndicat Mixte	Dernier recensement fait par le Syndicat Mixte avant l'approbation du SCoT	selon les nouveaux guides
			Difficulté des circuits randonnée		Difficulté des circuits qui passent par le territoire	Syndicat Mixte	Dernier recensement fait par le Syndicat Mixte avant l'approbation du SCoT	selon les nouveaux guides

2 - Gestion de l'espace, évolution des paysages et agriculture

Thème	Sous Thème	Numéro de l'indicateur	Nom de l'indicateur	Paramètre mesuré	Détail: Définition, unité de mesure	Source des données	Année de valeur initiale	Fréquence de mise à jour
Gestion de l'espace, évolution des paysages et agriculture	Occupation de l'espace	18	Répartition de l'espace	Occupation réelle des sols	Cartographie des surfaces selon leurs usages	BD Carto de l'IGN	Dernier recensement fait par le Syndicat Mixte avant l'approbation du SCoT	selon la mise à jour de la base de données
		19	Consommation de l'espace	Surface de l'enveloppe urbaine	Surfaces consommées par l'extension de l'enveloppe urbaine	BD Ortho de l'IGN	Dernier recensement fait par le Syndicat Mixte avant l'approbation du SCoT	selon la mise à jour de la photographie aérienne

	Agriculture	20	Nombre d'exploitations agricoles	Nombre d'exploitations professionnelles	Nombre par commune	Recensement agricole	2010	tous les 10 ans
		21	Nombre d'actifs agricoles	Nombre de chefs d'exploitations et de co-exploitants	Nombre par commune	Recensement agricole	2010	tous les 10 ans
				Nombre total d'UTA (temps plein)	Nombre par commune	Recensement agricole	2010	tous les 10 ans
		22	Réemploi d'anciens bâtiments agricoles	Nombre de permis déposés pour la transformation d'anciens bâtiments agricoles	Nombre de permis pour changement d'usage de bâtiments agricoles	Syndicat Mixte / Communes	2016	annuelle
		23	Répartition de la Surface Agricole Utile	Surface Agricole Utile totale par commune	en Ha et en %	Recensement agricole	2010	tous les 10 ans
Surface Agricole Utile par type d'utilisation	Ha par communes			Recensement agricole	2010	tous les 10 ans		

3 - Transports et voirie

Thème	Sous Thème	Numéro de l'indicateur	Nom de l'indicateur	Paramètre mesuré	Détail: Définition, unité de mesure	Source des données	Année de valeur initiale	Fréquence de mise à jour
Transport et Voirie	Mode de transport	24	Fréquentation des pôles -gares	Fréquentation des différentes gares du territoire	Nombre de voyageurs montant ou descendant des bus	Conseil Départemental / Syndicat Mixte / EPCI		annuelle
		25	Transport à la demande	Fréquentation du transport à la demande	Nombre d'usagers et de voyages réalisés	Conseil Départemental / Syndicat Mixte / EPCI		annuelle

		26	Trafic routier	Nombre moyen de véhicules empruntant les routes départementales par jour	Trafic des Véhicules légers et des Poids Lourds sur les routes départementales par commune	Conseil Départemental		selon les mesures réalisées
				Part des poids lourds dans le trafic routier par RD	% PL dans le trafic par commune et par RD	Conseil Départemental		selon les mesures réalisées
	27	Accidents	Nombre et localisation des accidents sur le territoire	Carte	Conseil Départemental		annuelle	
	Voirie et stationnement	28	Stationnement	Nombre de places de parkings créées	Nombre total et nombre de places handicapées	Syndicat Mixte / EPCI/ Communes		annuelle
		29	État de la Voirie	Nombre de km de voirie rénovée et/ou modifiée		Syndicat Mixte / EPCI/ Communes		annuelle

4 - Milieux naturels, paysages, pollutions, nuisances, ressource en eau, climat et énergies renouvelables

	Objectif du SCoT	Indicateurs proposés	Données ou outils à utiliser
<p>Indicateurs sur la biodiversité et les milieux naturels</p> <p><i>La consommation foncière à des fins urbaines</i></p>	<p>Mettre en place une croissance maîtrisée en limitant la consommation des espaces naturels et agricoles à des fins urbaines. Le SCOT fixe les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une perspective de développement envisagée à l'horizon 2035 de 5000 logements estimée à 186 ha d'extension et 170 hectares de dents creuses. - 22,5 logements/ha sur les communes considérées comme pôle de niveau 1 - 20 logements/ha sur les communes considérées comme pôle de niveau 2 - 19 logements/ha sur les communes considérées comme pôle de niveau 3 - 12,5 logements/ha sur les communes considérées comme pôle de niveau 3 - Une consommation foncière vouée aux activités économique et au commerce d'environ 136 hectares en privilégiant le remplissage des zones existantes et l'extension de ces zones. 	<ul style="list-style-type: none"> - Évolution de la surface agricole utilisée - Surface des nouveaux quartiers résidentiels créés à partir de l'approbation du SCOT (zones AU aménagées en extension de l'enveloppe urbaine existante) à comparer avec l'objectif fixé à 20 ans dans le SCoT - Surface utilisée dans les dents creuses à comparer avec l'estimation fixée à 20 ans dans le SCoT - Nombre et surface des parcs d'activités créés à comparer avec l'objectif global en surface créée de 136 ha à 20 ans (pour l'ensemble) - Nombre de logements créés et d'habitants accueillis à comparer avec les prospectives du SCOT tous les 6 ans. 	<ul style="list-style-type: none"> - Recensement agricole (source : chambre d'agriculture) - Analyse des PLU et des PLUi pour la comparaison des surfaces utilisées pour les nouveaux quartiers résidentiels, les zones d'activités et les dents creuses - Base INSEE pour le nombre de logements crée et d'habitant accueillis - Nombre d'autorisation de permis de construire délivrées
<p>Indicateurs sur la biodiversité et les milieux naturels</p> <p><i>Biodiversité et trame verte et bleue</i></p>	<p>En réponse aux enjeux identifiés dans l'état initial de l'environnement, le SCoT présente clairement l'objectif de « Préserver la biodiversité et maintenir une trame verte et bleue fonctionnelle » dans son PADD. Cet objectif se décline en sous objectifs qui sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Protéger et gérer les espaces naturels remarquables - Maintenir les zones humides : habitats naturels multifonctionnels - Améliorer la connaissance et préserver les espaces de nature ordinaire - Maintenir le maillage bocager - Garantir la continuité écologique des cours d'eau - Lutter contre les obstacles aux continuités - Renforcer la nature en ville 	<ul style="list-style-type: none"> - Évolution de la surface des espaces naturels remarquables non urbanisée - Évolution des surfaces boisées et des zones humides du territoire - Évolution du linéaire de haies présent sur le territoire - Suivi de la mise en œuvre de la trame verte et bleue (nombre de points de conflit résorbés, surfaces des réservoirs de biodiversité...) - Nombre et localisation de nouveaux passages à faune réalisés dans le cadre de nouvelles infrastructures ou de projet de réhabilitation de voirie 	<ul style="list-style-type: none"> - Statistiques agricoles et sylvicoles (Chambre d'agriculture, CRPF, ONF) - Analyse des PLU et PLUi pour la comparaison des surfaces des zones humides et dues linéaire de haies - Trame verte et Bleue du Pays Dunois (surfaces boisés, zone humides, réservoirs de biodiversité...) - Périmètre des zones d'intérêt reconnu (Natura 2000, ZNIEFF, ENS) avec analyse des zones urbanisées à l'intérieur

	Objectif du SCoT	Indicateurs proposés	Données ou outils à utiliser
Indicateurs sur le paysage	<p>Le paysage est un des enjeux majeurs du Pays Dunois. Il fait l'objet d'un objectif spécifique dans le PADD, l'objectif n°5 « Valoriser les paysages synonymes de diversité dur le territoire du Pays Dunois ». Cet objectif est décliné en 4 sous-objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer une approche globale et qualitative du paysage, - Préserver les vues emblématiques, - Maîtriser et gérer les paysages d'interface, - Préserver et valoriser les paysages urbains, le cœur des villes et des villages 	<ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage d'espaces boisés et des zones humides ainsi que des linéaires de haies protégées ou préservées figurant les documents d'urbanisme locaux - Nombre et éventuellement superficie des espaces publics ayant fait l'objet d'une mise en valeur - Nombre d'éléments d'intérêt identifiés au titre du paysage et protégés dans les documents d'urbanisme locaux - Nombre de kilomètres de sentiers de randonnées pédestres/vélo/équestres inscrit sur le territoire et protégées dans les documents d'urbanisme locaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse des PLU et PLUi - Données de la DDT et du PDIPR - Données de l'Agence de l'eau (zones humides) et des commissions locales de l'eau chargées du suivi des SAGE
Indicateurs sur les risques pollution et nuisances	<p>L'objectif du SCOT est de renforcer le développement de son territoire tout en prenant en compte les risques et en maîtrisant les pollutions et les nuisances. Pour cela, le SCoT prévoit dans son PADD l'objectif de « Concevoir le développement urbain et en prenant en compte les risques et en maîtrisant les nuisances ». Cet objectif est décliné en 4 sous-objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prendre en compte les risques naturels et technologiques, - Conforter la gestion performante des déchets, - Améliorer la qualité de l'air, - Limiter l'exposition des habitants aux nuisances sonores. 	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution de la quantité annuelle de déchets collectés sur le territoire par habitant et par an - Évolution des trafics routiers sur les principales routes départementales et nationales du territoire - Suivi des inventaires BASOL et de leur prise en compte dans les PLU - Inventaire des catastrophes naturelles répertoriées sur le territoire pendant la période de suivi - Évolution des PPR (création, modification de périmètre...) - Suivi des sites industriels dangereux du territoire tels que Seveso, silos, établissements soumis à déclaration ou à autorisation (nombre et localisation). - Identification le cas échéant de conflits d'usages avec de l'habitat - Suivi de la qualité de l'air 	<ul style="list-style-type: none"> - Données issues des SICTOM des Cantons Bonneval Brou Illiers, de la région Auneau, de Châteaudun et de Nogent-le-Rotrou - Comptages routiers (Conseil départementale, DDT) - Inventaires des sites pollués (source BASOL) - Données administratives sur l'évolution des connaissances sur les risques ainsi que des plans de prévention (DDT) - Registre préfectoral des établissements soumis à déclaration ou à autorisation - Données issues des études spécifiques sur les risques (BRGM) - Données issues des PLU et PLUi - Données sur la qualité de l'air (Lig'air, la DREAL Centre-Val de Loire, l'ADEME)

	Objectif du SCoT	Indicateurs proposés	Données ou outils à utiliser
Indicateurs sur la ressource en eau	<p>L'objectif du SCoT est de contribuer à une évolution pérenne de la ressource, en articulation avec les autres normes, plans et programmes spécifiques de la gestion de l'eau. En complément de la trame verte et bleue qui favorise un fonctionnement cohérent des milieux naturels et du cycle de l'eau (protection des zones humides, du bocage...), l'exploitation de la ressource en eau nécessite d'adopter 4 objectifs fondamentaux affichés dans le PADD :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Protéger le réseau hydrographique des pollutions et de l'imperméabilisation, - Surveiller la qualité de la ressource, - Poursuivre des efforts sur l'assainissement, - Gérer de manière alternative les eaux pluviales. 	<ul style="list-style-type: none"> - Évolution des superficies non urbanisables délimitées autour des points de captage de l'eau potable - Suivi des mesures de qualité et quantité d'eau depuis les points de captage - Évolution de la réalisation des dispositifs d'assainissement par commune (nombre d'habitant et de logement raccordés au réseau collectif et ceux raccordés à des installations autonomes) - Capacité résiduelle des STEP du territoire au regard des populations raccordées et des développements envisagés - Suivi du contrôle des assainissements autonomes -Évolution des consommations d'eau potable et bilan ressources/besoins - Évolution de qualité des eaux superficielles et souterraines - Suivi des installations de récupération des eaux de pluie et du réseau 	<ul style="list-style-type: none"> - Données de l'ARS - Données de l'Agence de l'eau - Annexes sanitaires des PLU et PLUi - Données des syndicats des eaux et gestionnaire des réseaux - Données sur l'assainissement autonome : SPANC des communautés de communes - Données issues d'étude sur la qualité de l'eau (syndicat de rivières, SDAGE, SAGE, Agence de l'eau)
Indicateurs sur le climat et els énergies renouvelables	<p>Du fait du risque d'épuisement des ressources non renouvelables, de la dégradation de la qualité de l'air et de l'effet de serre générant un dérèglement du climat, l'énergie constitue un enjeu fort pour l'avenir.</p> <p>Le SCoT s'engage donc dans l'objectif de « Se diriger vers une réduction de la dépendance énergétique de tous les usager ». Cet objectif dans le PADD permet de répondre aux 3 enjeux énergétiques présents sur le territoire, à savoir : limiter son empreinte énergétique, rendre plus efficace son habitat et ses équipements et remplacer les sources d'énergies existantes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'établissements ou d'installations implantés sur le territoire entrant dans le champ du développement durable - Nombre de collectivités ayant réalisé leur bilan énergétique et suivi de leur bilan - Nombre d'installations concernant les énergies renouvelables mises en place ou autorisées sur le territoire et puissance 	<ul style="list-style-type: none"> - Aides versées, relatives à la maîtrise de la consommation énergétique des constructions (voir auprès de l'ADEME, ADIL) - Permis de construire des installations - Données issues des PLU et PLUi

ANNEXE :

Répartition du nombre de logements nouveaux à construire par commune à titre indicatif :

		Logements par an estimatif	
		1ère période du SCoT (10 ans)	2ème période du SCoT (20 ans)
<i>Châteaudun et son aire urbaine</i>	Châteaudun	25,0	50,0
	Saint-Denis les Ponts	12,0	24,0
	Jallans	12,0	24,0
	La Chapelle du Noyer	14,0	28,0
	Marboué	8,0	16,0
	Donnemain Saint-Mamès	8,0	16,0
	Pôle de niveau 1	79	158

<i>Pôles de niveau 2</i>	Bonneval	22,0	44,0
	Cloyes les Trois Rivières	45,0	90,0
	Brou	18,0	36,0
	Arrou	12,0	24,0
Pôles de niveau 2	97	194	

<i>Pôles de niveau 3</i>	Alluyes	5,0	10,0
	La Bazoches Gouët	6,0	12,0
	Dangeau	4,0	8,0
	Sancheville	4,0	8,0
	Yèvres	7,0	14,0
	Unverre	3,0	6,0
	Le Gault Saint Denis	2,0	4,0
	Pôles de niveau 3	31	62

village	Bouville	1,0	2,0
village	Bullainville	1,0	2,0
village	Bullou	1,0	2,0
village	Chapelle-Guillaume	0,5	1,0
village	Conie-Molitar	1,0	2,0
village	Dampierre-Sous-Brou	2,0	4,0
village	Dancy	1,0	2,0
village	Flacey	1,0	2,0
village	Gohory	3,0	6,0
village	Lanneray	2,0	4,0
village	Logron	3,0	6,0
village	Meslay-le-vidame	2,0	4,0
village	Mézières au Perche	0,5	1,0
village	Moléans	0,5	1,0
village	Montboissier	2,0	4,0
village	Montharville	1,0	2,0

village	Moriers	0,5	1,0
village	Moulhard	0,5	1,0
village	Neuvy-en-Dunois	0,5	1,0
village	Pré-Saint-Evroult	1,0	2,0
village	Pré-Saint-Martin	1,0	2,0
village	Saint-Christophe	0,5	1,0
village	Saint-Maur-sur-le-Loir	2,0	4,0
village	Saumeray	2,0	4,0
village	Thiville	1,0	2,0
village	Trizay-lès-Bonneval	3,0	6,0
village	Villampuy	2,0	4,0
village	Villemaury	4,0	8,0
village	Villiers-Saint-Orien	1,0	2,0
village	Vitray-en-Beauce	1,0	2,0
Communes rurales		43	86